

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 842-2 modifiant le règlement 842 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 16 août 2021.

Ce règlement entré en vigueur à la date de l'émission de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit le 23 février 2022.

Donné à Varennes, ce 1^{er} mars 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA